

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DINARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Information Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Mai 2019, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- I. Les résolutions adoptées.
- II. Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2018.
- III. L'état des variations des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2018.

I. RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de 111.520.731,818 DT et faisant ressortir un résultat net 14.007.073,866 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de 125.522.126,258 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.296.188,428 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2018 : 14.007.073,866 DT ;

Réserves légales (Plafonnées) : 0 DT ;

Réserves pour réinvestissement exonéré : 1.000.000,000 DT ;

Résultats reportés : 11.378.228,866 DT ;

Bénéfice distribuable : 24.385.302,732 DT ;

Dividendes de l'exercice 2018 : 12.825.000,000 DT ; soit 0,950 DT par action ; et

Solde à affecter aux résultats reportés : 11.560.302,732 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,950 DT brut par action. Le paiement aura lieu à partir du 15 juillet. 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leur mandat à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les administrateurs suivants :

- *Madame Amel Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Khaled Bouchamaoui ;*
- *Madame Wided Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Tarek Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Zied Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Mohamed Chabchoub ;*
- *Monsieur Mohamed Amine Chabchoub, et*
- *La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY (AIC), représentée par son représentant permanent monsieur Firas Saied.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société AMC Ernst & Young, représentée par monsieur Fehmi Laourine et la société GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT, représentée par monsieur Abderrazek Gabsi, en tant que commissaires aux comptes de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires de la Société que le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 27 décembre 2018, a accepté la décision ferme, définitive et irrévocable de monsieur Mehdi Mahjoub de démissionner de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

Informar les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DOUZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que la société EL HANA a déclaré, en date du 29 Octobre 2018 (Bulletin BVMT numéro 6951 du 1^{er} Novembre 2018), avoir franchi à la hausse (directement et de concert) le seuil de dix pourcent (10 %) de participation dans le capital de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

BILAN			
Arrêté au 31 décembre 2018 (exprimé en dinars Tunisiens)			
ACTIFS	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	570 695,144	559 619,016
Moins : amortissements		544 406,918	509 724,997
		26 288,226	49 894,019
Immobilisations corporelles	A - 2	18 523 769,567	18 225 266,040
Moins : amortissements		3 126 461,814	2 630 624,256
		15 397 307,753	15 594 641,784
Immobilisations financières	A - 3	2 905 600,000	2 905 600,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		2 905 600,000	2 905 600,000
Total des actifs immobilisés		18 329 195,979	18 550 135,803
Autres actifs non courants		198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		198 591,766	198 591,766
		0,000	0,000
Total des actifs non courants		18 329 195,979	18 550 135,803
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 4	50 699 139,215	18 160 821,044
Moins : provisions		45 990,504	44 772,053
		50 653 148,711	18 116 048,991
Clients	A - 5	8 673 522,966	13 727 018,276
Moins : provisions		45 334,175	48 321,747
		8 628 188,791	13 678 696,529
Autres actifs courants	A - 6	1 264 467,184	411 460,899
Placements & autres actifs financiers	A - 7	27 119 080,274	17 901 960,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 8	5 526 650,879	9 704 899,898
Total des actifs courants		93 191 535,839	59 813 066,317
TOTAL DES ACTIFS		111 520 731,818	78 363 202,120

BILANArrêté au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves	CP - 2	2 350 000,000	1 350 000,000
Autres capitaux propres	CP - 3	276 919,274	375 000,000
Résultats reportés	CP - 4	11 560 302,732	11 378 322,070
Total capitaux propres avant résultat		27 687 222,006	26 603 322,070
<i>Total capitaux propres avant affectation du résultat</i>		<i>27 687 222,006</i>	<i>26 603 322,070</i>
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	0,000	200 000,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 2	228 809,432	106 768,375
Total des passifs non courants		228 809,432	306 768,375
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	58 536 056,409	33 082 878,505
Autres passifs courants	P - 4	24 867 697,304	17 565 499,837
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	200 946,667	804 733,333
Total des passifs courants		83 604 700,380	51 453 111,675
Total des passifs		83 833 509,812	51 759 880,050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		111 520 731,818	78 363 202,120

III. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2018 avant affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	276 919,274	-	-	11 378 322,070	14 007 073,866	40 512 315,210
Affectation du résultat 2018 (PV AGO du 30 Mai 2019)								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	14 007 073,866	-14 007 073,866	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonérée	-	-	-	1 000 000,000	-	-1 000 000,000	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-12 825 000,000	-	-12 825 000,000
* Moins-value sur rachat propres actions	-	-	-	-	-	-93,204	-	-93,204
Capitaux propres au 31/12/2018 après affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	276 919,274	1 000 000,000	-	11 560 302,732	-	27 687 222,006

Information Post AGE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mai 2019, la société CITY CARS publie ci-après les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

*Informez les actionnaires de la Société que suite à l'affectation des résultats bénéficiaires décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, les résultats reportés de la société s'élèvent à **11.560.302,732 DT**.*

Il est à rappeler, dans ce cadre, que le Conseil d'Administration de la Société tenu le 23 avril 2019 avait proposé de réaliser une augmentation de capital social de la Société par incorporation de réserves.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves de 4.500.000 DT et ce, par l'émission de 4.500.000 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale d'1 DT chacune, à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes.

Suite à cette augmentation du capital, le capital social de la Société passera de 13.500.000 DT à 18.000.000 DT. Ledit capital social sera divisé en Dix-huit Millions (18.000.000) d'actions d'Un (1) Dinar chacune.

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

*Sous réserve de la réalisation de cette augmentation de capital social, les résultats reportés de la Société seront d'un montant global de **7.060.302,732 DT**.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

« Article 7 "Nouveau" : Apport et Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Dix-huit Millions (18.000.000) de Dinars. Il est divisé en Dix-huit Millions (18.000.000) d'actions d'Un (1) Dinar chacune, toutes nominatives, souscrites intégralement et libérées totalement. .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.